



26 mars 2019

## Message à tous les éleveurs et intervenants du secteur porcine du Québec

### MISE À JOUR SUR L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION CONCERNANT LA DIARRHÉE ÉPIDÉMIQUE PORCINE (DEP)

#### **Nouveau cas de DEP au Québec**

L'EQSP tient à informer tous les éleveurs et intervenants de la filière porcine québécoise du diagnostic d'un nouveau cas de DEP au Québec.

L'élevage comprend 3700 porcelets en pouponnière situé à **Saint-Damase en Montérégie**. Tous les porcelets de ce site proviennent d'une même maternité où il y a absence de signes cliniques de DEP, mais des tests sont en cours pour en confirmer le statut.

Le propriétaire des porcs a immédiatement mis le site en quarantaine et collabore avec l'EQSP au déploiement du Plan d'action sur la DEP et l'application des mesures de biosécurité rehaussée. Une enquête épidémiologique est en cours afin de déterminer la source potentielle de contamination du troupeau. Cette investigation comprend les activités de transport de même que toute autre source de contamination croisée potentielle en lien avec les intervenants ayant eu des contacts récents avec ce site de production.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de la situation.

#### **Importance de la maladie**

La diarrhée épidémique porcine (DEP) est une maladie contagieuse sévère causée par un virus affectant le système digestif des porcs. Elle affecte les porcs de tous les âges, mais ne se transmet pas aux autres espèces animales ni aux humains.

#### **Signes cliniques**

- Porcelets sous la mère (non sevrés) : diarrhée abondante accompagnée de vomissements chez la majorité. Mortalité variant de 50 à 100 %.
- Porcelets en pouponnière ou porcs en engraissement : anorexie, diarrhée abondante ou fèces molles chez la majorité et quelques vomissements. Mortalité variant de 1 à 5 %.
- Porcs adultes (troues et verrats) : anorexie et apathie, diarrhée abondante ou fèces molles chez la majorité et quelques vomissements. Mortalité de moins de 1 %.

#### **Transmission de la maladie**

- Par contact direct :
  - de porcs infectés.
- Par contact indirect :
  - quais de chargement/déchargement;
  - véhicules de transport de porcs et matériel de manipulation des porcs et de nettoyage des remorques;
  - visiteurs (vêtements et chaussures).

#### **Mesures de biosécurité**

**Pour éviter l'introduction de la maladie au Québec, mettre en application les mesures préconisées dans les fiches de biosécurité sur la DEP à l'intention des éleveurs, des abattoirs et des transporteurs et centres de rassemblement accessibles à [www.accesporcqc.ca](http://www.accesporcqc.ca) via la section « Publications », « Santé, qualité et traçabilité », « Santé et biosécurité », puis « DEP ».**